

option Technicien-conseil des entreprises d'amont de la filière viande

RNCP2297 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	221
Code(s) ROME	A1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-Conseil des entreprises d'amont de la filière viande est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il participe à l'approvisionnement des producteurs (en quantité et en qualité) en animaux maigres pour engraissement, ou en jeunes animaux ainsi qu'à la collecte et la vente d'animaux finis.
- Il visite les adhérents, estime les animaux et organise leur paiement.
- Il organise l'achat, le transport et le règlement des animaux collectés chez les éleveurs de son secteur.
- Face aux exigences de compétitivité des exploitations, il dispense des conseils techniques aux producteurs et développe l'approvisionnement en animaux, produits et matériels nécessaires au bon déroulement des activités d'élevage.
- Il est chargé de mettre en place, d'appliquer et de contrôler les procédures de certification et de labellisation des produits chez ses éleveurs, ainsi que celles relatives à la mise aux normes environnementales des exploitations agricoles.
- Il participe aux démarches qualité, certifiées ou non, engagées par son entreprise.
- Il anime et développe le secteur géographique qui lui est confié.
- Il assure des permanences selon les besoins du service.
- Il peut éventuellement animer une équipe de techniciens (grosses structures).
- Du fait de sa polyvalence sur le site de l'entreprise, le technicien conseil peut, en cas de besoin, apporter sa contribution à toutes les tâches exigées par la spécificité des activités.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Développer son secteur géographique
- Assurer les uivi des adhérents
- Rappeler les principales dispositions réglementaires concernant le cdre de son activité
- Participer à la mise en oeuvre de la qualité au sein de l'entreprise et dans les élevages du secteur géographique

Blocs de compétences

RNCP2297BC01 — UCP1 : développer son secteur géographique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- rappeler les caractéristiques de la filière et des marchés concernant les productions de son secteur géographique
- développer un argumentaire en vue d'une négociation
- mettre en oeuvre une démarche commerciale compte tenu des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis avec la direction
- informer les acteurs de son secteur géographique

RNCP2297BC02 — UCP2 : assurer le suivi des adhérents

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser les achats d'animaux
- rappeler les procédures utilisées pour l'enlèvement des animaux et leur paiement
- réaliser un appui technique auprès des éleveurs
- informer les éleveurs des aides financières dont ils peuvent bénéficier

RNCP2297BC03 — UCP3 : rappeler les principales dispositions réglementaires concernant le cadre de son activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- rappeler le cadre juridique de son activité
- rappeler les principales dispositions réglementaires concernant l'élevage et ses produits
- rappeler les principales dispositions réglementaires concernant la commercialisation des viandes

RNCP2297BC04 — UCP4 : participer à la mise en oeuvre de la qualité au sein de l'entreprise et dans les élevages du secteur géographique

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- participer au système qualité de l'entreprise
- participer à la mise en place, au suivi et aux contrôles des procédures de certification ou de labellisation des produits

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Des groupements de producteurs.
- Des entreprises d'abattage.

Ces entreprises opèrent sur une ou plusieurs des activités suivantes : suivi technique des producteurs ; collecte et

vente de bétail ; approvisionnement des entreprises d'abattage.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Technicien-Conseil des entreprises d'amont de la filière viande ' ou ' Technicien-Conseil de mise en marché '.
- Agent de mise en marché (en vif).
- Technicien de secteur.
- Agent de relation élevage.
- Technico-commercial.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/06/2020
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2297/>